

# les cahiers du Développement Social Urbain

N°60 deuxième semestre 2014

Le nouveau visage  
de la politique de la ville  
en Rhône-Alpes



centre de ressources et d'échanges  
pour le développement social urbain en Rhône-Alpes





# éditorial

Si la nouvelle politique de la ville mérite de faire la couverture de ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain*, elle doit aussi être la préoccupation de tous les acteurs (élus, habitants, professionnels, bénévoles...) qui ont à mettre en œuvre une réforme tant attendue.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 réaffirme les fondements de la politique de la ville, tout en apportant des infléchissements conséquents : simplification de la géographie prioritaire ; concentration des moyens sur les quartiers les plus en difficulté identifiés à partir d'un critère unique, le revenu des habitants ; mise en place d'un contrat unique associant l'urbain, le social et l'économique ; établissement de trois priorités transversales pour les contrats de ville (soutien à la jeunesse, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations) ; mobilisation prioritaire des moyens du droit commun ; pilotage intercommunal ; co-construction de la politique de la ville avec les habitants, via la mise en place des conseils citoyens. La loi a également posé le cadre, les objectifs et les moyens du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 qui « *concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus graves* »<sup>1</sup>.

## Politique de la ville : une nouvelle page à écrire

La préparation de la contractualisation constitue un enjeu majeur de l'année 2014 et de ce premier semestre 2015, dans un contexte qui a fortement évolué dans bien des territoires de Rhône-Alpes suite aux changements importants dans les exécutifs municipaux.

La nouvelle géographie prioritaire a été connue tardivement. Les équipes locales et les services de l'État ont travaillé au cours du dernier trimestre pour fixer les périmètres définitifs des quartiers et définir ceux qui, parmi les territoires sortants, deviendront « territoires de veille active ». Ces derniers seront parties prenantes du contrat de ville, avec les moyens du droit commun, et pourront, au cas par cas, bénéficier de certains leviers comme le programme de réussite éducative ou les conventions « adultes relais ». Mais la question est aussi politique : c'est dans l'équilibre entre une action conduite sur des quartiers de moindre enjeu mais où il faut rester vigilant, et des actions structurantes sur les territoires emblématiques que se construit le consensus politique qui amène les agglomérations à travailler à la réduction des inégalités territoriales.

En Rhône-Alpes, une nouvelle mosaïque se dessine, combinant des métropoles en création, des agglomérations de taille moyenne et également des petites intercommunalités avec l'arrivée de nouveaux territoires en déprise économique. C'est ce nouveau visage de la politique de la ville en Rhône-Alpes que nous vous donnons à voir dans ce numéro des *cahiers* qui est, par conséquent, très lié à l'actualité du moment.

...

## Zoom sur la situation en Rhône-Alpes

Il permet de fournir une photo sur la situation régionale au regard de la nouvelle géographie prioritaire et sur la manière dont les équipes-projets s'emparent des dispositions de la nouvelle politique de la ville et la mettent en œuvre concrètement dans les territoires, en insistant sur les changements vécus par les acteurs rhônalpins. Il comporte également une dimension stratégique et prospective en mettant en avant les enjeux pour les quartiers et leurs habitants dans les années à venir.

Ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* est issu d'une démarche collective portée par l'ensemble de l'équipe du CR•DSU. Il s'est arrimé à un travail d'enquête, de recueil d'informations auprès d'un panel diversifié d'acteurs de la politique de la ville (élus, chefs de projets, chargés de mission, agents de l'État, agents d'autres institutions, représentants du milieu associatif...), représentatif des multiples réalités de Rhône-Alpes. Il a également pris appui sur les séances de la « Fabrique des contrats de ville », cycle de rencontres animé par le CR•DSU tout au long de l'année 2014, et sur les apports de la journée interrégionale (Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes) du 8 juillet, organisée par l'État sur la réforme de la politique de la ville<sup>2</sup>.

Le numéro est composé de deux parties. La première pose le cadre et fournit des éléments de contexte, que ce soit sous la forme d'articles, mais aussi de données statistiques et cartographiques, qui permettent de visualiser rapidement la nouvelle géographie prioritaire dans notre région. Pour illustrer les changements, parole a été donnée à une diversité de territoires (entrants, restants, sortants, petites agglomérations, métropoles...), qui témoignent des problèmes posés, à différents échelons territoriaux, par la mise en œuvre de la réforme, les obstacles mais aussi les leviers. Pour compléter ce panorama régional, les représentants de l'État local et de la Région exposent, chacun à leur façon, leur vision de cette nouvelle contractualisation en Rhône-Alpes.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur les principales transformations qui sont apportées par la réforme. Il ne s'agit pas de balayer toutes les entrées de la loi mais de s'arrêter sur les axes de changement (développement économique, renouvellement urbain, lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, mobilisation du droit commun, participation des habitants), en donnant la plume à un éventail diversifié et représentatif des futurs partenaires des contrats de ville. Comme en témoignent plusieurs articles, pour appréhender les changements à opérer, la tâche n'est pas forcément aisée et des interrogations subsistent qui trouveront certainement des réponses dans les mois qui viennent, chemin faisant...

En fin de numéro, pour compléter la « classique » rubrique bibliographique, nous avons fait le choix de proposer des clés de lecture de la politique de la ville, sous forme de repères chronologiques et de guide lexical, en pensant en particulier aux élus, habitants et professionnels des territoires entrants qui découvrent l'univers complexe, voire ardu, de cette politique publique. Et pour soutenir le lecteur dans son cheminement à travers les arcanes de la réforme et l'aider à prendre un peu de recul, quelques dessins humoristiques viennent agrémenter ce numéro dont nous vous souhaitons une excellente lecture !

Alain Grasset  
Président du CR•DSU

---

1 – Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, *Dossier de presse, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*, 16 décembre 2014.  
2 – Cf. *références bibliographiques en fin de numéro*, pp. 47-48.

# sommaire

## Le nouveau visage de la politique de la ville en Rhône-Alpes

### éditorial

Alain Grasset .....	1
---------------------	---

### première partie

<i>Nouvelle géographie, nouveaux enjeux</i> .....	5
Politique de la ville en Rhône-Alpes : arrêt sur image, Frédérique Bourgeois .....	6
Réactions des territoires, Sandra Léon et Philippe Camp .....	9
La nouvelle géographie prioritaire rhônalpine : cartes et chiffres .....	10
L'engagement de l'État en faveur des quartiers. Parole au préfet de région, Jean-François Carencio .....	16
La Région en faveur de la solidarité et de l'équité territoriale, Marie-Odile Novelli .....	18
Saint-Marcellin ou l'apprentissage de la politique de la ville, Céline Cézard, Fabien Duvert et Véronique Launay .....	20
Grenoble Alpes Métropole : la carte change, la priorité reste la même, Renzo Sulli .....	21
Le pilotage du contrat à l'échelle intercommunale : exercice pratique à Oyonnax et Aix-les-Bains, Jean-Pierre Goulard et Catherine Fabbri .....	22
Soutenir les élus locaux, une priorité incontournable ! Alain Grasset .....	24

### deuxième partie

<i>Quels changements ?</i> .....	
Développement économique et quartiers : <i>work in progress</i> ? Isabelle Chenevez .....	26
La Caisse des Dépôts, partenaire du développement économique des quartiers, Émilie Bonnivard et Erik Bulckaert .....	27
Conjuguer les compétences pour construire le volet développement économique, Françoise Delorme et Aïssa Mezaber .....	28
Politique de la ville et de renouvellement urbain : la place des organismes HLM, Catherine Grenier .....	29
Habiter, innover, participer : des initiatives du côté des bailleurs, Cédric Van Styvendael .....	31
L'égalité de traitement au cœur des contrats de ville, Frédéric Callens et Elsa Palandjian .....	32
La promotion de l'égalité requiert une convergence des luttes, Anne-Laure Carrier et Sophie Ebermeyer .....	34
Mobiliser le droit commun : réforme ou révolution ? Thomas Kirszbaum .....	35
L'Agence régionale de santé, nouveau signataire des contrats de ville, Fabienne Chambe .....	38
Un syndicat des quartiers populaires, un pas vers le pouvoir d'agir des habitants, Jouda Bardi et Bouchaïb Jioui .....	39
Conseils citoyens : porte ouverte ou « semi-opportunité » ? Isabelle Chenevez .....	42
Petit guide lexical de la politique de la ville .....	44
20 ans de politique de la ville, repères chronologiques .....	45
Réforme: ce qui a changé .....	46

### Bibliographie

Muriel Salort .....	47
---------------------	----

# Politique de la ville en Rhône-Alpes : *arrêt sur image !*

La nouvelle cartographie de la politique de la ville de Rhône-Alpes marque un paysage en recomposition. Que ce soit en matière de géographie prioritaire, de calendrier ou d'ingénierie, la situation en Rhône-Alpes se caractérise par une profonde hétérogénéité, comme le démontre Frédérique Bourgeois, directrice adjointe du CR•DSU, à partir d'enquêtes et d'entretiens conduits entre septembre et décembre 2014.

Au niveau national, la nouvelle géographie a défini 1 300 quartiers prioritaires sur 700 communes, correspondant à des concentrations urbaines de pauvreté. En Rhône-Alpes, on compte aujourd'hui 37 intercommunalités en politique de la ville, dont 2 métropoles, 15 communautés d'agglomération et 20 communautés de communes. Le nombre total de communes s'élève désormais à 71, contre 103 pour la précédente contractualisation, avec le résultat suivant : 55 communes restent, 46 sortent et 16 entrent. Le nombre de quartiers passe de 247 à 124, soit une division par deux. Quant aux sites qui bénéficient du NPNRU, ils sont au nombre de 15 pour ceux d'intérêt national et 8, pour l'instant, pour les opérations d'intérêt régional. Là encore, les compteurs sont à la baisse puisque Rhône-Alpes comptait 41 quartiers en renouvellement urbain pour la période 2004-2014.

## Moins de quartiers concernés, moins d'habitants bénéficiaires

Si, comparé à la moyenne nationale, « *le poids de la région Rhône-Alpes baisse, passant de 8,4% à 7,1%* »<sup>1</sup>, le nombre d'habitants concernés est lui aussi en recul, sans que nous connaissions le chiffre à l'heure de la rédaction de cet article (en France, on passe de 7,8 millions d'habitants pour les Cucs à 4,7 millions pour les nouveaux quartiers, soit une diminution de 40%).

Globalement, les villes qui restent voient le nombre d'habitants concernés par ce nouveau découpage baisser de façon conséquente. Parfois, seule la ville-centre conserve des territoires prioritaires (Chambéry). Certains professionnels s'inquiètent d'ailleurs du resserrement de la géographie prioritaire : « *Comment mener des actions auprès des habitants quand les territoires cibles se réduisent à peau de chagrin ? Cela interroge le sens même de l'action.* » (Meyzieu)

Une quarantaine de communes « sortent », soit en raison du critère des bas revenus (Firminy, Feyzin), soit par l'effet de seuil des 1 000 habitants (Arbent). La perte semble cependant moindre que celle crainte initialement par les acteurs locaux. Les communes qui sortent pourront le faire progressivement, en demandant un contrat de veille active, l'avantage étant de pouvoir maintenir un engagement local sur le territoire ainsi que certains dispositifs car « *être en veille, cela ne veut pas dire territoire guéri* » (Aix-les-Bains).

Seize communes sont « entrantes », notamment des petites communes de l'Ain, la Haute-Savoie, la Drôme ou l'Ar-dèche..., y compris des territoires « *qui n'étaient pas dans le viseur a priori* », aux dires même des acteurs rhônalpins : « *Dans le département de l'Ain, la surprise de la nouvelle géographie prioritaire, ce ne sont pas les territoires sortants car on s'y attendait, mais les nouveaux entrants, les petits sites à la frontière suisse.* » Pour la majorité des territoires, les

**Pouvoir maintenir un engagement local sur le territoire**

problématiques sociales et économiques avaient été repérées pour ces quartiers (« cette reconnaissance conforte nos constats », Bellignat). Mais les acteurs locaux ne s'imaginaient pas qu'ils rentreraient en politique de la ville : « On

### On ne pensait pas que le périmètre viendrait jusqu'à nous

*ne pensait pas que le périmètre viendrait jusqu'à nous. Nous avons été surpris par l'annonce mais pas par la découverte de la situation du quartier car cela fait plus de cinq ans que les élus font remonter l'existence de difficultés sur ce territoire. »*

(Pays Roussillonnais) À Saint-Julien-en-Genevois, « ce fut une surprise, une découverte qui n'a pas été anticipée d'un point de vue organisationnel. On considérait ces territoires davantage inégalitaires que pauvres. En revanche, les problématiques sont connues et des actions sur l'habitat ont déjà été menées par le passé ».

## Des territoires diversifiés

En Rhône-Alpes, les profils de territoire sont très hétérogènes et la correspondance avec la typologie réalisée par le CGET<sup>2</sup> est loin d'être totale, en raison notamment du manque de données pour affiner le diagnostic de territoire. Cette étude identifie quatre profils de quartier : quartiers HLM accueillant des familles nombreuses ; quartiers HLM (souvent en ville-centre) avec surreprésentation de familles monoparentales ; quartiers abritant une population plus âgée et plus de mobilité résidentielle ; quartiers d'habitat mixte et faible mobilité résidentielle.

En complément de l'étude du CGET, l'analyse du CR•DSU pointe en Rhône-Alpes les réalités suivantes : des grands ensembles d'habitat social, des secteurs périurbains fragilisés en possible bascule, des secteurs centraux anciens déqualifiés, des micro-quartiers ou des îlots isolés en grande précarité. Pour les sites nouveaux, il est à noter, outre le faible niveau de revenus, l'hétérogénéité de l'habitat (un patchwork composé d'habitat collectif, de copropriétés dégradées, de maisons individuelles et de centre ancien dégradé), et un très faible niveau de services. À cette mosaïque de territoires, s'ajoute la problématique des villes frontalières, qui ont augmenté avec la nouvelle géographie, et pour lesquelles « l'effet frontière » joue en sens inverse de celui habituellement imaginé.

Face à cette diversité de territoires, comment les équipes-projets se sont-elles mises au travail pour préparer les futurs contrats de ville ? Les résultats de l'enquête montrent que les capacités à faire sont, comme les profils

des territoires, très hétérogènes : « on fait comme d'habitude » ; « on rame, on rame ».

## Un calendrier contraignant

Tous les sites déplorent les délais contraints pour préparer les contrats : « C'est dommage que tout ceci se soit fait dans l'urgence » (Bourg-en-Bresse), délais expliqués par le contexte des élections municipales et la date tardive de la publication de la liste des quartiers. Pour autant, face à cette situation, les territoires ne se positionnent pas tous de la même façon : si certains, comme les agglomérations d'Aix-les-Bains ou d'Annemasse, seront prêts pour une signature au premier trimestre 2015, la plupart (notamment les grandes agglomérations) signeront en juin, à l'échéance fixée par la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Les sites abordent la préparation des contrats de façon différente : certains ont fait leur diagnostic de territoire à l'automne et travaillent actuellement à définir les objectifs du contrat ; d'autres ont attendu que l'État établisse les périmètres et le montant des enveloppes budgétaires, avant de se lancer dans la réalisation du diagnostic.

Il convient de mentionner le cas particulier du département de l'Ain, où les services de l'État, au sein d'une mission interservices politique de la ville co-présidée par la DDCCS et la sous-préfète (DDFE, UT Directe, DASEN, DDT, UT ARS, DT Pôle emploi et délégué du préfet), ont travaillé conjointement entre février et juin 2014 à l'élaboration d'un document « Le dire de l'État ». Ce document définit les grandes orientations stratégiques et le droit commun de l'État mobilisable dans le cadre des futurs contrats de ville. Il est à verser au débat avec les élus et les partenaires, dans l'optique d'apporter des éléments d'éclairage et de réflexion pour la construction des futurs contrats et d'avoir un discours unique cohérent de la part de l'État.

## Une ingénierie à plusieurs vitesses

En matière d'ingénierie, les pratiques sont également diversifiées. Si, pour une majorité, la proposition d'architecture du contrat de ville, élaborée par le CGET, constitue un véritable point d'appui, il n'en reste pas moins que la marche est parfois haute pour assurer l'ingénierie. Dans certains cas, les collectivités locales (ville ou intercommunalité) sont directement à la manœuvre. Dans d'autres, il est fait recours à des AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour tout ou partie de la démarche : à Péage-de-Roussillon, l'AMO est



- en charge de la réalisation du diagnostic, de la rédaction du contrat et de l'accompagnement de la démarche pendant un an, « pour donner du temps pour s'organiser en interne et monter en compétence ».

### Ce sera difficile de dégager des moyens d'ingénierie dédiés

L'enquête a mis en exergue la complexité due à la faible ingénierie des sites « entrants ». Bien souvent, en l'absence de personnel qualifié sur la politique de la ville, les DGS ou responsables de service ont « récupéré » le dossier, non sans éprouver quelques difficultés : « ça nous est tombé dessus, la politique de la ville vient s'ajouter à notre charge de travail » (Pays roussillonnais) ; « ce sera difficile de dégager des moyens d'ingénierie dédiés. Pour moi, c'est un sujet de plus » (Saint-Julien-en-Genevois). « À la mairie, quand il a fallu faire des propositions pour les périmètres, il a été question de cadastre, de cartes et d'urbanisme. En "toute logique", on a fait appel à moi... Mais je n'ai pas de compétence en matière de politique de la ville ! » (Péage du Roussillon).

## Le diagnostic de territoire : la figure imposée

Le contrat de ville peut être une opportunité pour (re) penser le projet de territoire, un projet qui fasse sens pour les partenaires et pour les habitants. Pour ce faire, l'étape incontournable est celle du diagnostic de territoire. Or elle constitue pour certains territoires une réelle difficulté, notamment pour les nouveaux entrants, car il n'existe pas de données fines à l'échelle du quartier (« l'existant est bancal »), et ce malgré la mise à disposition du kit statistique du CGET<sup>3</sup> qui n'était hélas pas disponible pour tous les sites au moment de la phase diagnostic et qui reste à l'échelle de l'Iris et non à celle du quartier (« il faudrait une petite loupe pour descendre à l'échelle du quartier »). À Loriol-sur-Drôme, faute de données disponibles, le diagnostic a été élaboré à partir des résultats d'une étude récente de la MRIE<sup>4</sup> et de l'analyse des besoins sociaux réalisée pour le compte du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) : « Nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour établir un diagnostic complet mais cela peut être un objectif du contrat. »

## L'intercommunalité : opportunité ou difficulté ?

S'agissant du partage des compétences entre les communes et les agglomérations, là encore les situations sont très diversifiées, entre les sites dont la politique de la ville était déjà de la compétence de l'agglomération, comme le Pays

Viennois ou l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, ceux qui comme Annonay ou Oyonnax doivent passer d'un pilotage communal à celui de l'intercommunalité, sans compter les cas de Lyon et Grenoble qui passent au statut de métropole.

Si Aix-les-Bains assume le passage du pilotage de la ville par l'intercommunalité car « la loi fournit un cadre qui légitime et oblige à accepter le pilotage par l'intercommunalité. Cela permet d'avancer sans état d'âme », dans d'autres sites, la situation est plus délicate. Ainsi, au mois d'octobre 2014, dans la moyenne vallée de l'Arve, le partage des compétences entre l'intercommunalité et la commune de Cluses n'était pas encore officiellement défini, d'où des questionnements : « Quelle organisation mettre en place ? Quelles commissions ? Quelle équipe ? Quel partenariat ? »

À cette difficulté, s'ajoute le cas des intercommunalités nouvellement créées qui doivent faire face à une augmentation conséquente du nombre de communes, majoritairement rurales (de 4 à 21 pour la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône), et qui n'avaient pas forcément intégré la compétence politique de la ville au moment de leur création : « Pour l'instant, les termes de la gouvernance ne sont pas encore connus. » (Aubenas) À l'heure de la rédaction de cet article, beaucoup envisageaient un copilotage ville et intercommunalité, avec des méthodes de travail collégiales.

Le cas des métropoles, tout juste créées, est particulier. À Lyon, par exemple, il y aura un contrat métropolitain et des conventions d'application avec les communes, signées par l'État. Les compétences de la métropole regrouperont celles de l'actuel département du Rhône et celles du Grand Lyon, ainsi que des compétences prévues par la loi comme la politique de la ville. Mais une question demeure : « En matière d'ingénierie, où placer le curseur entre la ville et la métropole ? »

Nous ne pouvons terminer cet article sans faire référence à la fusion des régions Rhône-Alpes et Auvergne qui redessinera, début 2016, une nouvelle géographie avec 4 départements supplémentaires, 7 intercommunalités et 9 villes concernées par les nouveaux contrats de ville. ■

Frédérique Bourgeois

1 - V. Darriau, M. Henry et N. Oswald, « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1300 quartiers prioritaires », France portrait social, Insee, 2014, page 156.

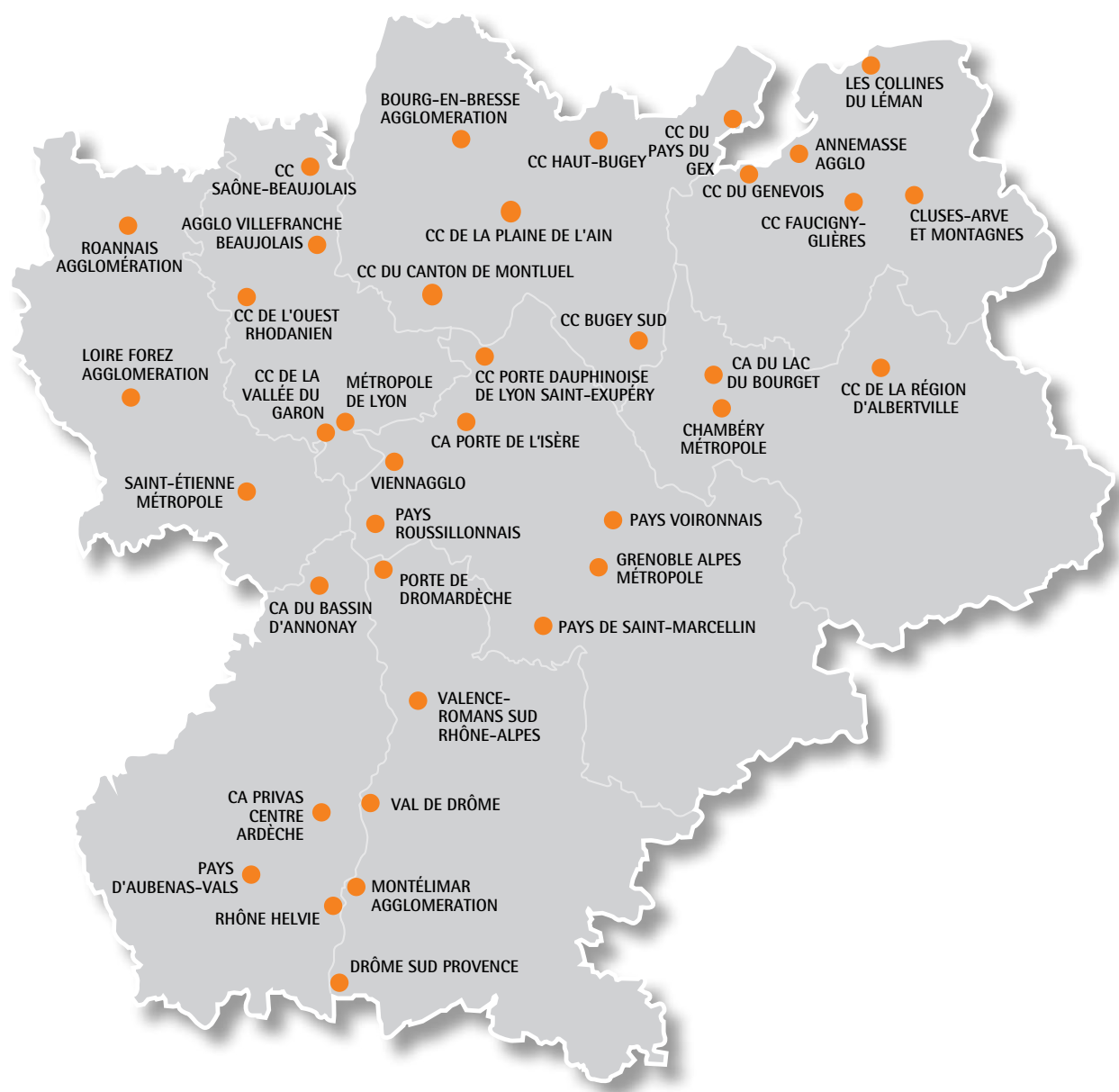
2 - V. Darriau, op.cit.

3 - Cf. références bibliographiques, pp. 47-48.

4 - MRIE, Quelle(s) pauvreté(s) dans les territoires périurbains ? L'exemple de Loriol-sur-Drôme, novembre 2014.

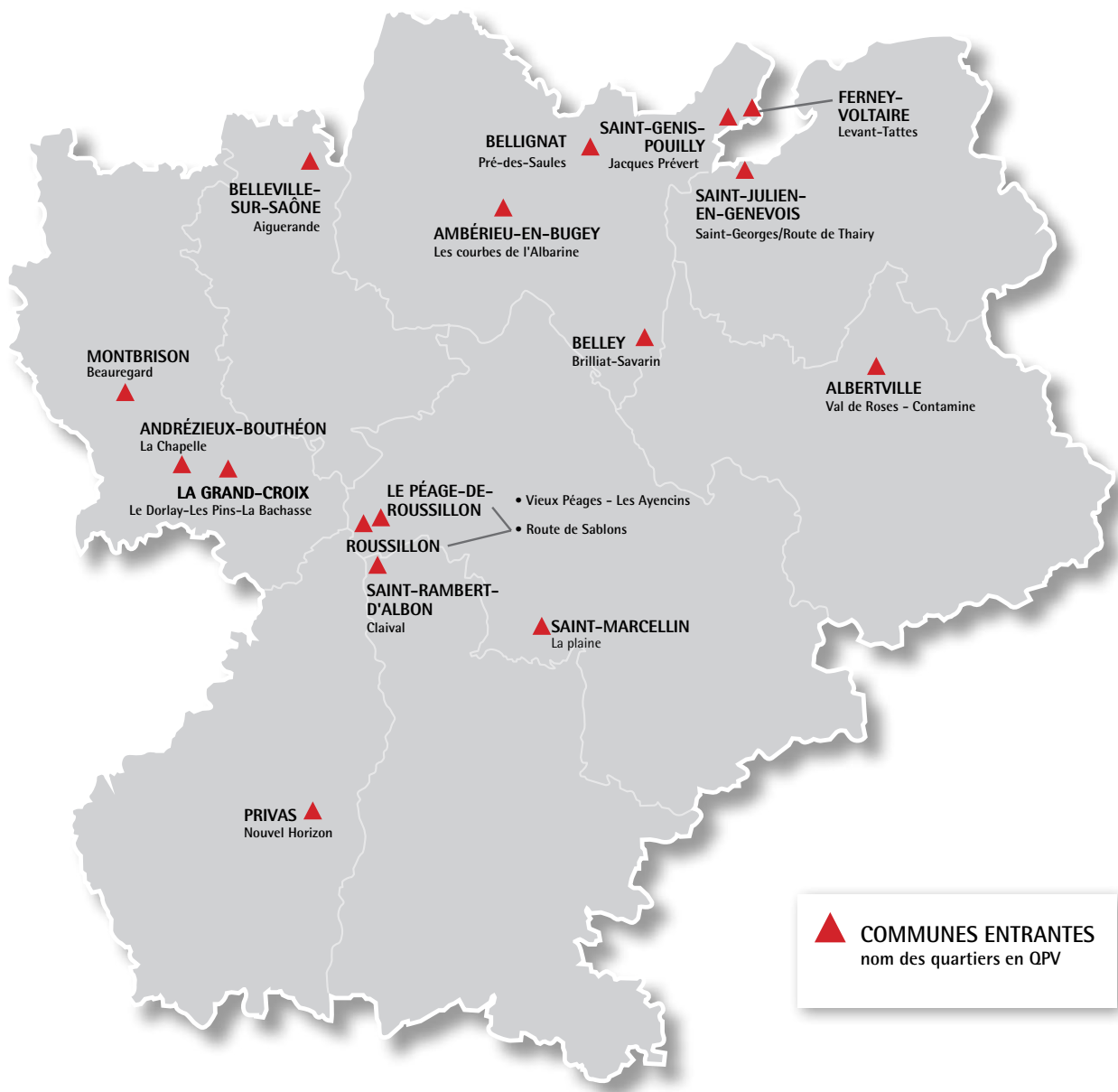


## Les intercommunalités de Rhône-Alpes en politique de la ville • Décembre 2014

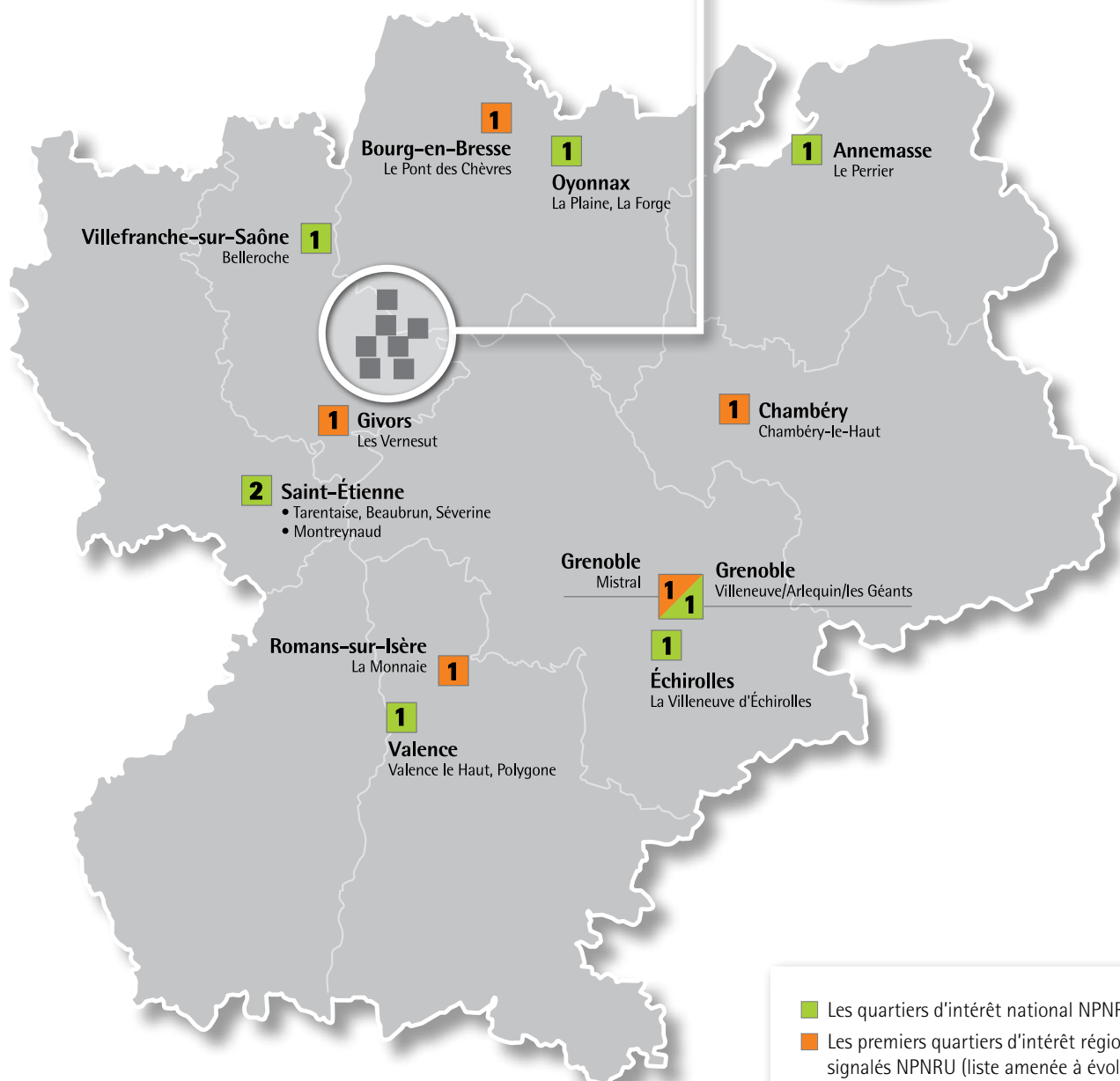


© CR•DSU, décembre 2014 – Source des données : CGET

# Les nouveaux territoires de Rhône-Alpes en politique de la ville • Décembre 2014



# Les quartiers en NPNRU en Rhône-Alpes • Décembre 2014



© CR•DSU, décembre 2014 – source des données : ANRU

# L'engagement de l'État en faveur des quartiers

*Parole au préfet de la région Rhône-Alpes*

Nouvelle géographie prioritaire, mobilisation du droit commun, projet de territoire, poursuite du renouvellement urbain... sont quelques-uns des thèmes abordés dans cet entretien par Jean-François Carencio, préfet de la région Rhône-Alpes, qui réaffirme l'ambition et les priorités de la réforme de la politique de la ville et revient sur la manière dont les services de l'État se sont mobilisés en Rhône-Alpes.

La réforme de la politique de la ville a débouché sur une nouvelle géographie prioritaire, assez profondément recomposée en Rhône-Alpes. Quelle analyse en faites-vous ?

Tout d'abord, je voudrais dire que cette nouvelle géographie était indispensable. Il fallait revoir les anciens zonages, retrouver de la cohérence, simplifier, regrouper, réinterroger aussi les territoires sur de nouveaux critères, tenir compte de la dimension péri-urbaine fortement présente en Rhône-Alpes.

Cette nouvelle géographie me semble tout à fait pertinente et nous avons pu travailler en bonne intelligence avec les acteurs locaux mais aussi le CGET

(Commissariat général à l'égalité des territoires) sur la finalisation des périmètres.

Alors, oui, effectivement, les nouveaux territoires ne seront plus seulement des quartiers de banlieues adossées à des grandes

villes. Tant mieux ! C'est cela la réalité de la France d'aujourd'hui !

L'enjeu, en contrepartie, est de bien tenir compte de cette diversité dans la préparation des contrats de

ville, dans leur pilotage et leur suivi aussi, tant les écarts sont importants en termes d'ingénierie, de ressources et parfois de portage institutionnel.

Quels sont selon vous les priorités et les grands enjeux du développement (ou de redéveloppement) des quartiers populaires des villes et agglomérations de Rhône-Alpes ?

La politique de la ville doit apporter des réponses aux besoins des quartiers et de leurs habitants. Il ne faut pas être uniquement dans une logique de moyens mais dans une logique de résultats : réduire les inégalités, veiller à la réussite éducative, garantir la sécurité, ouvrir à la culture et aux grandes œuvres, améliorer le cadre de vie, accéder à l'emploi, désenclaver les quartiers, lutter contre les déserts médicaux et le non-recours aux droits... Il nous faut innover, inventer des réponses nouvelles. Oser le faire, pouvoir le faire.

Surtout, mettons en place des contrats simples, lisibles, engageant chacun sur des objectifs et des projets concrets en phase avec les besoins quotidiens des habitants. C'est une question de premier ordre pour la société, le vivre ensemble républicain.

Cette nouvelle géographie me semble tout à fait pertinente

● **Comment l'État régional et la Région préparent-ils le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ? Comment en particulier les projets « d'intérêt local », sur lesquels le partenariat régional aura la main, seront-ils déterminés ?**

Effectivement, c'est une dimension importante, fondamentale. Mais comme le sont aussi les deux autres piliers des contrats de ville : le développement économique et la cohésion sociale. La politique de la ville doit être une politique intégrant ces trois dimensions.

Sur le renouvellement urbain, l'approche que nous avons adoptée est très simple, très pragmatique : nous avons travaillé avec nos relais territoriaux que sont les directions départementales des territoires, avec la Région bien sûr et en associant quelques personnalités qualifiées comme l'association régionale des bailleurs sociaux. Ensemble, nous avons regardé les réalités urbaines sur des bases objectivées et nous avons classifié les opérations nous semblant relever du niveau national, celles relevant de l'intérêt régional, celles encore pouvant être accompagnées autrement que par le NPNRU. J'ai ensuite saisi la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville et le directeur général de l'Anru de nos propositions. Je crois pouvoir dire que nous avons largement contribué aux annonces faites le 15 décembre dernier concernant notre région.

Pour les opérations d'intérêt régional, le gouvernement a souhaité une déconcentration forte des décisions auprès des préfets de région. Je me tiens prêt à l'assumer bien sûr, avec volontarisme, avec l'appui de mes services et en concertation avec les acteurs concernés.

● **La réforme affiche des ambitions renouvelées sur la mobilisation des politiques de droit commun. Comment les différents services de l'État sont-ils mobilisés pour territorialiser leurs moyens et interventions dans les quartiers ?**

L'État n'abandonnera pas le terrain pour ces quartiers : l'État travaille à la mobilisation renforcée du droit commun par une déclinaison opérationnelle des conventions nationales, par un examen attentif des projets de budget 2015. Mais il ne doit pas être le seul

à le faire ! Jouons cartes sur table avec les collectivités. Mobilisons les droits communs pour les quartiers ! Il est faux de dire que le « droit commun » a disparu. Il n'est qu'à voir les efforts faits en matière scolaire, en matière sanitaire par l'ARS (Agence régionale de santé), en matière de transports par les collectivités locales par exemple.

● **Plus globalement, quels seront selon vous les impacts de cette réforme en Rhône-Alpes ?**

Au-delà des objectifs propres à cette politique publique, je crois que la mise en œuvre de la réforme contribuera aussi à l'impulsion d'une nouvelle dynamique publique, forcément partenariale, mais avec des chefs de file bien identifiés, dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale que nous aurons à mettre en œuvre collectivement dans les prochaines années. Le portage des contrats par les intercommunalités me semble illustrer parfaitement l'esprit des réformes à venir.

● **Une observation, un point de vigilance, une note d'ouverture pour terminer ?**

La politique de la ville est une politique de solidarité nationale et relève en tant que telle de la responsabilité de l'État, pas de l'État seul bien sûr, mais de l'État aussi. Celui-ci sera donc présent, responsable, ouvert, vigilant. J'invite chacun d'entre nous à dépasser les logiques institutionnelles. Rassemblons-nous sur les objectifs et agissons ensemble. Nos quartiers en ont besoin, ils le méritent !

La fraternité envers les quartiers enrichit notre pays parce qu'elle est de nature à révéler des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer. ■

*Jean-François Carencio*

# La Région en faveur de la solidarité et de l'équité territoriale

Marie-Odile Novelli, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes déléguée à la politique de la ville, au logement et aux solidarités, réaffirme l'engagement de la Région auprès des habitants des quartiers populaires, en insistant sur trois dimensions : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'amélioration du cadre de vie et le développement de l'innovation sociale, tout en mettant l'accent sur la nécessaire mobilisation du droit commun, y compris celui de la Région.

## Améliorer les conditions de vie des habitants dans les territoires

Les inégalités augmentent depuis les années 1990 en Rhône-Alpes, comme dans le reste de la France. Ce n'est pas une fatalité. Dans les années d'après-guerre jusque dans les années 1980, les inégalités étaient en réduction. La politique de la ville n'a pas la faculté d'agir sur les causes structurelles. La loi Lamy marquera néanmoins, je l'espère, une première étape sur ce plan, dans la mesure où elle exige la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers. La responsabilité de la politique de la ville est d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les territoires où résident nos concitoyens les plus modestes. La Région concourt à cet objectif depuis plusieurs décennies. Elle continuera en 2015 et signera les contrats de ville pour les années à venir.

## Entre attente...

La Région est attentive à plusieurs enjeux. D'abord, contribuer à l'aménagement et au développement des territoires. C'est l'une des missions que lui fixe la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (loi Mapam) et que confirme le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Ensuite, favoriser l'accès

à l'emploi. C'est un enjeu primordial de vie quotidienne et un objectif des missions que le législateur confie aux conseils régionaux, tant en matière de formation que de développement économique. Enfin, une attention particulière doit être portée à la jeunesse, public particulièrement ciblé par la Région.

Les objectifs et les modalités précises d'intervention de notre collectivité restent en cours de définition. Pour se positionner définitivement, la Région attend que l'État, responsable au premier chef de la politique de la ville, publie la liste des quartiers concernés<sup>(1)</sup>. Il faut bien évidemment que ce positionnement régional soit connu le plus rapidement possible de manière que tous les acteurs qui travaillent dans les quartiers puissent s'organiser pour ajuster leurs actions et les objectifs régionaux. Une délibération, permettant à la Région de financer des actions en 2015, est soumise au vote de l'assemblée régionale fin janvier.

## ... et clarification des priorités pour 2015

Concernant les objectifs, trois axes thématiques ont été identifiés, complétés par des axes transversaux.

Le premier axe est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans, avec le soutien à

des actions collectives ou individuelles favorisant la mise en dynamique des jeunes et leur inscription dans un parcours de formation ou d'insertion sociale/professionnelle. À ce titre, le déploiement du dispositif régional, le Programme de réussite éducative en direction des 16-18 ans, est renforcé et proposé à l'ensemble des territoires repérés comme fragiles pour accompagner au moins 500 jeunes par an.

Le deuxième axe concerne l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'agit de soutenir des actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines. Une attention particulière sera portée à la participation des habitants des quartiers dans la conception des projets et leur mise en œuvre. Les projets de proximité seront majoritairement concernés. Les opérations nécessitant des investissements massifs seront traitées prioritairement dans le cadre de l'intervention régionale en faveur du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), auquel la Région continue de contribuer.

## L'innovation sociale, un domaine à explorer

Le troisième axe aborde le domaine de l'innovation sociale, c'est-à-dire des réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles. Ces réponses nouvelles impliquent la participation et la coopération des acteurs concernés (notamment des utilisateurs et des usagers) et elles contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville : l'amélioration du pouvoir d'achat, la sociabilité, l'insertion, la mixité

### Des réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits

sociale, la contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement durable. Il s'agit par exemple des initiatives portées par les régies de quartiers, les accorderies ou les épiceries sociales et solidaires... Les projets seront identifiés au niveau local et au niveau régional dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des territoires fragilisés.

De manière ponctuelle, certaines actions de cohésion sociale ne pouvant s'inscrire dans les axes précédents

mais répondant aux objectifs définis dans les projets territoriaux seront accompagnées.

## Recherche d'équité territoriale

Concernant la géographie d'intervention, la Région a travaillé sur une approche spécifique, en cohérence avec ses missions d'équité territoriale, d'accès à l'emploi et d'attention aux jeunes. Cette géographie régionale recouvre en grande partie celle de l'État, notamment dans le repérage de nouvelles zones de pauvreté et de quartiers que l'État classe « en veille » en parallèle aux quartiers emblématiques de la politique de la ville. Un arbitrage devra intervenir prochainement pour définir précisément les quartiers où le conseil régional interviendra.

**La Région doit mobiliser ses politiques de droit commun**

Concernant les moyens financiers, au-delà des réductions budgétaires liées à la situation économique et à la baisse des transferts de l'État, de l'incertitude liée aux renouvellements électoraux qui limite la portée de tout engagement pluriannuel, il est prévu que la Région continue d'intervenir en 2015 pour un montant financier sensiblement identique en fonctionnement mais réduit en investissement de manière à tenir compte du redimensionnement du programme de renouvellement urbain lancé par l'État.

Enfin, la Région, comme le prévoit la loi, et comme les autres collectivités, doit mobiliser ses politiques de droit commun, l'enjeu étant notamment son adaptation progressive et son adéquation aux besoins des personnes et des territoires. ■

*Marie-Odile Novelli*

1 - L'article a été rédigé avant la publication de la liste définitive des quartiers (NDLR).

## Pour aller plus loin...

Ces éléments bibliographiques viennent en complément des références citées dans les articles de ce numéro. Les documents signalés sont consultables au CR•DSU.

 Les documents existant en version électronique sont téléchargeables à partir de la version numérique de cette bibliographie sur [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

### ■ Les outils en ligne

#### Le kit/guide méthodologique d'élaboration des contrats de ville

Cette rubrique du site du ministère de la Ville rassemble les outils mobilisables pour aider les acteurs à l'élaboration des nouveaux contrats :

- la « Proposition d'architecture des nouveaux contrats de ville »
- des documents de cadrage : textes officiels, cadres de référence thématique
- des fiches méthodologiques
- un espace « Mobilisation des politiques publiques »
- un espace recensant toutes les conventions interministérielles d'objectifs et conventions signées avec des partenaires et opérateurs
- la version commentée de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Et tous les documents sur les différentes étapes de la réforme de la politique de la ville, dont ceux relatifs à la concertation nationale 2012-2013.

[www.ville.gouv.fr/?tout-sur-l-elaboration-des,437](http://www.ville.gouv.fr/?tout-sur-l-elaboration-des,437)

#### Kit de données statistiques et cartographiques pour l'analyse de la situation des quartiers prioritaires

Afin de faciliter la réalisation du diagnostic, indispensable à l'élaboration du contrat de ville, le CGET met ici à disposition de l'État local et des collectivités deux jeux de données statistiques permettant de dégager les grandes problématiques qui concernent les quartiers et un module cartographique.

[www.ville.gouv.fr/?donnees-statistiques-pour-l,3529](http://www.ville.gouv.fr/?donnees-statistiques-pour-l,3529)

#### La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, présentée le 17 juin 2014

- la carte interactive des territoires ciblés par les nouveaux contrats de ville
  - les listes des territoires entrant et sortant de la géographie prioritaire
  - le dossier de presse et discours de Najat Vallaud-Belkacem
- [www.ville.gouv.fr/?carte-des-nouveaux-quartiers](http://www.ville.gouv.fr/?carte-des-nouveaux-quartiers)

#### La nouvelle étape de la politique de la ville. Les réponses à vos questions. Version 2 actualisée et enrichie

Ministère délégué à la Ville, décembre 2013, 142 p.

Ce document vise à donner les clés aux acteurs de la politique de la ville pour décrypter les enjeux de la réforme et à les outiller concrètement. Refonte de la géographie prioritaire, lancement des contrats de ville de nouvelle génération, mobilisation du droit commun, réforme des mécanismes de péréquation et nouveau programme national de renouvellement urbain, chaque chantier de la réforme est expliqué au travers de 131 questions, des plus stratégiques aux plus techniques.

<http://i.ville.gouv.fr/index.php/referenc/9540/la-nouvelle-etape>

#### Panorama pratique de la politique de la ville

Cette base de données, conçue sous forme de fiches par thématiques, recense les dispositifs et les acteurs spécifiques que les agents des collectivités sont susceptibles de rencontrer dans leur cadre professionnel.

[http://91.121.152.29/~webdev/clt\\_sgciv/](http://91.121.152.29/~webdev/clt_sgciv/)

#### Synthèses des échanges des journées nationales des professionnels du DSU pour préparer les contrats de ville

IRDSU, août 2014

4 fiches : « De l'observation au projet de territoire », « Gouvernance, équipes-projets : une organisation qui évolue », « La place des habitants », « Égalité, discriminations, mémoire : changer de regard »

[www.irdsu.net](http://www.irdsu.net)

### ■ Documents de présentation de la réforme

#### Le dossier de presse « Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014 - 2024 », 16 décembre 2014

Présentation du programme, les listes des 200 quartiers d'intérêt national et des 55 premiers quartiers signalés pour bénéficier des enveloppes régionales.

[www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_nprnu\\_141215.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/dp_nprnu_141215.pdf)

#### Journée inter-régionale sur la réforme de la politique de la ville, le 8 juillet 2014, à Lyon

Cette journée a été l'occasion pour l'État de présenter la réforme de la politique de la ville aux agents de l'État, des collectivités territoriales, des équipes opérationnelles et associations des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes. Trois thèmes ont été abordés : le projet de territoire et la gouvernance, la mobilisation des politiques de droit commun, la mise en œuvre de la participation citoyenne. Supports de présentation du CGET, retour sur les échanges et dossier ressource.

[www.crdsu.org/c\\_6\\_255\\_La\\_nouvelle\\_politique\\_de\\_la\\_ville\\_en\\_Rhone-Alpes.html](http://www.crdsu.org/c_6_255_La_nouvelle_politique_de_la_ville_en_Rhone-Alpes.html)





•••

## Supports d'interventions et compte-rendu des ateliers du 17 mars 2014

Ce jour là, François Lamy a réuni 700 agents de l'administration territoriale d'État pour préparer la mise en œuvre de la loi. Cette journée a été l'occasion de préciser les prochaines grandes échéances pour l'application de la réforme de la politique de la ville et de les sensibiliser à 8 thématiques majeures, dont la prise en compte des enjeux de la politique de la ville au sein des contrats de plan État-Région et des programmes opérationnels européens, la mobilisation du droit commun, la participation citoyenne, l'articulation urbain/social, le développement économique...

<http://extranet.ville.gouv.fr/dossierdu-17mars>

## Le dossier de presse « La nouvelle politique de la ville : agir pour les habitants des quartiers populaires », 27 novembre 2013

[www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_de\\_presse-nouvelle\\_politique\\_de\\_la\\_ville.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse-nouvelle_politique_de_la_ville.pdf)

## 5 minutes pour comprendre ce qu'est le contrat de ville de Sénart

L'équipe du SAN de Sénart a réalisé trois vidéos, pour les nouveaux élus, présentant de manière pédagogique le contrat de ville, ses objectifs et ses enjeux.

[www.irdsu.net/blog/repere-pour-vous/documents/san-senart-contrat-ville-explique-en-video/](http://www.irdsu.net/blog/repere-pour-vous/documents/san-senart-contrat-ville-explique-en-video/)

## 2 minutes pour comprendre la politique de la ville

Cette vidéo, produite par le ministère de la Ville, explique très clairement la réforme de la politique de la ville et ses objectifs.

[www.dailymotion.com/video/x1zm2t5\\_2-minutes-pour-comprendre-la-politique-de-la-ville\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x1zm2t5_2-minutes-pour-comprendre-la-politique-de-la-ville_news)

## Quelques rapports clés

**Valoriser les ressources des quartiers. Des pistes pour améliorer la conduite locale de la politique de la ville et en renforcer le caractère participatif**

Thomas Kirszbaum pour Amadeus, mars 2014

**Quartiers engageons le changement. Synthèse des enseignements de la préfiguration des contrats de ville**

Cabinet ASDO, Acsé, Anru, SG-CIV, 2014

**Rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville**

Secrétariat général du comité interministériel des villes, janvier 2013

**Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires**

Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, juillet 2013

**Rapport de la mission « Péréquation et politique de la ville »**

François Pupponi, juin 2013

**Le Comité interministériel des villes : relevé de décisions du 19 février 2013**

**La politique de la ville, une décennie de réformes**

Rapport de la Cour des comptes, juillet 2012

**Rapport sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville, « Une conception renouvelée de la politique de la ville : d'une logique de zonage à une logique de contractualisation »**

Pierre André et Gérard Hamel, septembre 2009

## Suivre l'actualité de la réforme

**Le site du CR•DSU**

- Dossier thématique « Réforme de la politique de la ville »
  - Rubrique « Politique de la ville en Rhône-Alpes »
- [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

**Le panorama de presse du CR•DSU**

Les informations liées au développement social urbain dans les territoires de Rhône-Alpes

[www.scoop.it/crdsu-l-actualite-repere-pour-vous](http://www.scoop.it/crdsu-l-actualite-repere-pour-vous)

**Panorama de presse du réseau national des centres de ressources politique de la ville**

Toute l'actualité nationale de la politique de ville sélectionnée en continu par les 20 centres de ressources politique de la ville

[www.scoop.it/t/actu-politiquedelaville](http://www.scoop.it/t/actu-politiquedelaville)

**Ministère délégué à la Ville**

[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

**Commissariat général à l'égalité des territoires**

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

**Agence nationale pour la rénovation urbaine**

[www.anru.fr](http://www.anru.fr)

Muriel Salort

## Le CR•DSU, un lieu ressource et de mise en réseau sur le développement social urbain ●

Le centre de ressources pour le développement social urbain (CR•DSU) en Rhône-Alpes est destiné aux acteurs s'inscrivant dans un objectif de cohésion sociale dans un territoire. Créée en 1993, l'association s'adresse à l'ensemble des acteurs (professionnels ou non) de la politique de la ville et de la cohésion sociale : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs...

Le CR•DSU est une association loi 1901 dont le conseil d'administration comprend des personnes morales (collectivités territoriales, associations régionales ou locales, bureaux d'études...) et des personnes physiques (professionnels du secteur). Le fonctionnement de l'association est assuré par le soutien de plusieurs partenaires : État, conseil régional, Grand Lyon (agglomération lyonnaise), La Métro (agglomération grenobloise), Caf du Rhône, l'Union européenne.

## Qualifier, accompagner et mettre en réseau les acteurs ●

Différents espaces de travail collectifs permettent aux acteurs, qu'ils soient professionnels ou non, de partager leurs questionnements, leurs expériences, et de rechercher des réponses pertinentes pour conduire des démarches de développement social et urbain. Ils permettent de construire le débat sur la politique de la ville et son évolution. Soutenus par des experts, ils contribuent à la qualification des professionnels et à l'adaptation de leurs interventions. Le centre de ressources facilite ainsi la mise en réseau pour une meilleure coopération et complémentarité des différentes familles d'acteurs.

*Nos actions : des rencontres régulières d'échanges, des ateliers thématiques, des appuis techniques et méthodologiques, des réponses individuelles via un service questions-réponses.*

## Valoriser et capitaliser des pratiques locales ●

Le centre de ressources apporte des informations, des références, des fiches d'expérience, des éléments de connaissance fondés sur la mémoire de la politique de la ville en Rhône-Alpes et son actualité. Il est en veille permanente sur les pratiques locales et sur les questions émergentes. Le recueil et la synthèse de l'information sont au cœur de nos métiers. Les relations avec les chercheurs constituent un mode de travail privilégié.

*Nos supports de diffusion : Sites & Cités (la lettre d'information du CR•DSU), deux publications thématiques (les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos des ateliers permanents du CR•DSU), des fiches d'expérience, l'alimentation en continu du site Internet, une sélection mensuelle des articles, revues et ouvrages indispensables, un fonds documentaire comprenant plus de 7 300 références.*

# Adhérez au CR•DSU

## Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le développement de l'association et marquer son attachement aux enjeux du développement social et urbain.
- Bénéficier des services, du savoir-faire du CR•DSU :
  - Réception gratuite des revues semestrielles *les cahiers du Développement Social Urbain*, *Les Échos des ateliers permanents du CR•DSU* et de la lettre bimestrielle *Sites & Cités*,
  - Invitation en priorité aux manifestations organisées par l'association,
  - Service documentaire à votre disposition, avec le prêt d'ouvrages et la sélection documentaire mensuelle,
  - Accès à la fonction de conseil et de mise en relation avec des personnes ressources, en appui à vos projets locaux.
- Profiter du potentiel du réseau du CR•DSU, pour faciliter entre autres vos contacts et échanges entre acteurs.
- Participer à la définition des orientations de l'association : vous êtes un relais privilégié pour ajuster nos propositions.

## Barème des adhésions

Consultez le site :  
[www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)



# Adhérez au CR•DSU

## Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le développement de l'association et marquer son attachement aux enjeux du développement social et urbain.
- Bénéficier des services, du savoir-faire du CR•DSU :
  - Réception gratuite des revues semestrielles *les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos des ateliers permanents du CR•DSU* et de la lettre bimestrielle *Sites & Cités*,
  - Invitation en priorité aux manifestations organisées par l'association,
  - Service documentaire à votre disposition, avec le prêt d'ouvrages et la sélection documentaire mensuelle,
  - Accès à la fonction de conseil et de mise en relation avec des personnes ressources, en appui à vos projets locaux.
- Profiter du potentiel du réseau du CR•DSU, pour faciliter entre autres vos contacts et échanges entre acteurs.
- Participer à la définition des orientations de l'association : vous êtes un relais privilégié pour ajuster nos propositions.

## Barème des adhésions

Consultez le site :  
[www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

### Bordereau d'adhésion

Nom, Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
..... Code postal .....  
Ville .....  
Tél .....  
Mail .....

Cotisation 2015 au CR•DSU Rhône-Alpes : .....€

*(Pour un règlement par virement, veuillez préciser votre nom ou celui de l'organisme, l'intitulé de l'opération.)*

### Bordereau d'abonnement

#### aux cahiers du Développement Social Urbain si vous n'êtes pas adhérent

Oui je m'abonne pour un an *(soit deux numéros)*  
aux cahiers du Développement Social Urbain  
à partir du n° ..... soit 30 € *(frais de port compris)*

Je souhaite commander ..... exemplaire(s)  
du n° ... à 17 € l'exemplaire *(frais de port compris)*

Nom, Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
..... Code postal .....  
Ville .....  
Tél .....  
Mail .....

### Mode de règlement

- Sur présentation d'une facture  
 Joint au bulletin

*Règlement à l'ordre du CR•DSU*

Si l'adresse de facturation est différente de l'adresse  
ci-dessus, nous l'indiquer :

.....  
.....  
.....

### Formulaire à retourner à :

CR•DSU - 4 rue de Narvik BP 8054  
69351 Lyon cedex 08

Adhésion et abonnement [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)





Rhône-Alpes<sup>Région</sup>

GRANDLYON<sup>communauté urbaine</sup>

